



CHARTRE SANITAIRE 2020/2021

- 1 le port du masque et le lavage des mains au gel hydroalcoolique sont de mise dès l'entrée dans les locaux.
- 2 VESTIAIRE :
La présence dans les vestiaires est limitée à 5 personnes à la fois. Si le nombre d'utilisateurs d'un vestiaire dépasse cette jauge leurs affaires personnelles devront être déposées dans la grande salle en dehors des phases d'habillage. Le port du masque y est recommandé en dehors de la douche.
Avant de sortir du vestiaire chaque pratiquant devra désinfecter son banc et ses patères à l'aide des produits mis à dispositions par le club.
- 3 Les pratiquants se laveront soigneusement les mains et les pieds avant de monter sur le tatami.
Jusqu'à nouvel ordre, et à l'exception des enfants de moins de 11 ans, ils porteront un masque sur le tatami pendant les phases de démonstration et les phases de travail technique réclamant une ventilation limitée.
Ils s'inscriront à chaque cours sur un cahier de présence.
- 4 Ils participeront à la désinfection du tatami à la fin de chaque cours.

Je soussigné, Mr Mme

m'engage :

- A respecter les règles énoncées ci-dessus, ainsi que toutes les évolutions en matière sanitaire à venir prises par les responsables de l'Aïkido Club de ROUEN.
- A ne pas venir pratiquer en cas de symptômes de COVID-19, et à en informer les responsables du Club au plus vite.

Mention « lu et approuvé » manuscrite,

Date et signature